

Region III

Amérique latine et Caraïbes

Mexique



INTERACTIVIDAD
CULTURAL Y DESARROLLO

Interactivité Culturelle et Développement

Organisation non gouvernementale accréditée à des fins consultatives auprès du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Zone géographique d'expertise: Mexique.



Initiatives et projets pertinents

L'interactivité et le développement culturels a participé à la rédaction de la loi générale sur la culture et les droits culturels du Mexique et a collaboré à l'homologation de la législation de l'État et des réglementations locales, des conventions de l'UNESCO et du cadre juridique national sur les droits culturels. Elle a dispensé une formation sur les droits culturels et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à 165 municipalités de l'État de Puebla, 58 municipalités de l'État de Zacatecas et diverses municipalités des États de Veracruz, Hidalgo, San Luis Potosí, Aguascalientes, Quintana Roo et Jalisco.

NGO's activity networks and more information



Vision

Interactivité et développement culturels promeut la reconnaissance, l'appréciation et l'exercice le plus large possible des droits culturels et du patrimoine culturel immatériel des cultures locales, en tant que ressources du développement durable. Elle considère que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est au cœur de la diversité culturelle et indissociable de la dignité de la personne humaine.

Mission

Dans le but d'aider à la conception et à la mise en œuvre de plans communautaires de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Interactivité et développement culturels développe des activités de sensibilisation, de formation et de conseil pour les communautés et les groupes; et, en parallèle, prend des mesures à différents niveaux de gouvernement pour l'élaboration de législations et de politiques publiques pour le plein exercice des droits culturels et, en particulier, pour la sauvegarde communautaire du patrimoine culturel immatériel.

NGO-90075

Principaux domaines de travail liés à la Convention



1. Conseil: Interactivité et développement culturels conseille les institutions culturelles nationales, étatiques et locales pour l'intégration des droits culturels et, en particulier, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, tant dans leurs cadres réglementaires que dans leurs politiques culturelles.



2. Formation: Elle conçoit et dispense des cours, des ateliers et des conférences sur la sauvegarde communautaire du patrimoine culturel immatériel, du point de vue des droits de l'homme et de la durabilité du développement.



3. Enregistrement: Elle organise les processus d'enregistrement communautaire des expressions du patrimoine culturel immatériel.



4. Exposition: Sur la base d'approches participatives communautaires, elle organise des expositions muséales pour l'interprétation et la diffusion du patrimoine culturel immatériel.

Contact

Priv. Manantiales 3
San Lucas Cuauhtelulpan
Tlaxcala, Tlaxcala
CP 90110, Mexique